

MINISTERIAL DIRECTION
NATIONAL SECURITY
INVESTIGATIONS IN
SENSITIVE SECTORS

INSTRUCTION DU MINISTRE
ENQUÈTES LIÉES À LA
SÉCURITÉ NATIONALE DANS
LES SECTEURS EXIGEANT DES
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

A. This direction will guide the investigations of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), with respect to matters that fall under subsection 6(1) of the *Security Offences Act*, and investigations related to a terrorist offence or terrorist activity, as defined in section 2 of the *Criminal Code of Canada*, as they relate to sensitive sectors of Canadian society.

A. Cette instruction a pour but de guider les enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), conformément au paragraphe 6(1) de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* et aux enquêtes liées aux infractions de terrorisme et aux activités terroristes, telles que définies à l'article 2 du *Code criminel du Canada*, se déroulant dans un secteur de la société canadienne exigeant des précautions spéciales.

B. Recognizing that there are no sanctuaries from law enforcement, special care is required with respect to RCMP investigations conducted with respect to matters that fall under subsection 6(1) of the *Security Offences Act*, and investigations related to a terrorist offence or terrorist activity, as defined in section 2 of the *Criminal Code of Canada*, which have an impact on, or which appear to have an impact on, fundamental institutions of Canadian society. Primary among these institutions are those in the sectors of academia, politics, religion, the media and trade unions.

B. Même si rien n'échappe à l'application de la loi, il faut porter une attention particulière aux activités de la GRC menées conformément au paragraphe 6(1) de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* et aux enquêtes liées aux infractions de terrorisme et aux activités terroristes, telles que définies à l'article 2 du *Code criminel du Canada*, qui ont, ou semblent avoir, des répercussions sur les institutions fondamentales de la société canadienne, dont les principales sont celles qui relèvent des domaines universitaire, politique, religieux, médiatique et syndical.

- C. With regards to university or post secondary campuses, in particular, it is paramount that the investigations undertaken by the RCMP do not impact upon the free flow and exchange of ideas normally associated with an academic milieu. Furthermore, the activities of the RCMP shall not adversely affect the rights or freedoms of persons associated with academic institutions.
- C. Particulièrement, en ce qui concerne les campus universitaires ou post secondaires, les activités entreprises par la GRC ne doivent en aucun cas nuire à la libre circulation et à l'échange d'idées normalement associées au milieu universitaire. En outre, les activités de la GRC ne doivent pas enfreindre les droits et libertés des personnes associées aux établissements d'enseignement supérieur.
- D. It is the responsibility of the Assistant Commissioner, Criminal Intelligence Directorate at the RCMP National Headquarters, or in his/her absence, his/her appointed designate, to approve all RCMP investigations involving these sensitive sectors of Canadian society.
- D. Il revient au Commissaire adjoint, Direction des renseignements criminels à la direction générale de la GRC, ou, en son absence, à son délégué, d'approuver toutes les activités de la GRC liées à ces secteurs de la société canadienne exigeant des précautions spéciales.

Wayne Ecoste

Solicitor General of Canada/
Le soliciteur général du Canada

NOV 04 2003

Date